

 Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord	36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE Tel : 05 53 73 56 20 Fax : 05 53 73 56 21 Mail : ccbdp@ccbdp.fr	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD
Nombre de Conseillers en exercice : 66 Présents : 58 - Titulaires : 54 - Suppléants : 4 Procurations : 7 Votants : 65 Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 4	L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, sous la Présidence de Monsieur Laurent PÉREA. Date de convocation : 15/09/2026	
Présents : SLAGHUIS Martin, CAROT Annick, PIBOYEU Jean-François, LIGNAC Michel, GENDREAU Marielle, LANDAT Sébastien, RIVAUD Vincent, DELFOUR Paul-Mary, BOURGEOIS Gisèle, CATHUS Christophe, PAPON Ludovic, MONTI Bruno, DUBEAU-VALADE Véronique, ROUGIER Robert, GERARD Maryse, MAZE Serge, BOURGES Patrick, PELTIER Béatrice, BOURRIER Christian, VERLHIAC Béatrice, LORGUE-FAVREAU Delphine, TESTUT Thierry, MARSAT Marie-Lise, PRADERIE Matthieu, BEYNE Marianne, LAFORCE Jean-Marc, KOEGLER Maryline, FERRE Gérard, ETIENNE Bernard, PRETRE Jean-Pierre, FARGE Florent, LAMBERT Gilles, MARTIN Patrick, DUPPI Fabrice, SEGALA Daniel, FABRE Nathalie, BOISSERIE Marie-Line, DONNINGER Annick, MALAURIE-VEYSSI Francine, SALEM Cédric, LASBRUGNAS Jean-Jacques, JOBELOT Nelly, EHRHART-LESDOS Elisabeth, DELAYRE Alain, PÉREA Laurent, POUMEAU Philippe, ALARY Carole, GUILLOT Pierre-Yves, BARREIRO Danièle, CHANSARD Gérard, MONTAUDOUIN Francis, LASCAUX Thierry, PISTORE Magalie, CHASSAGNE Éric, COMPOINT Éloi, SEIGNETTE Muriel, BRUNAT Jean-Marie, BAGILET Laurent.		
n° 2026 - 09 – 04. b OBJET : Modification du PLUI n°2 - approbation du bilan de la concertation Annexe : bilan de concertation	VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, L. 153-36 à L. 153-44 ; VU le Code général des collectivités territoriales ; VU l'arrêté du Président en date du 28 mai 2026 engageant la procédure de modification n°2 du PLUi ; VU la délibération du 23 juin 2026 définissant les modalités de la concertation publique ; CONSIDÉRANT que la concertation publique s'est déroulée sur une période de deux mois consécutifs, à savoir du 10 juillet au 10 septembre 2026 inclus ; CONSIDÉRANT que la délibération du 23 juin 2026 définissant les modalités de la concertation a fait l'objet des mesures de publicité et d'information applicables, notamment par son affichage au siège de la Communauté de communes et dans les mairies concernées pendant une durée d'un mois, ainsi que par l'insertion d'une mention relative à cet affichage dans le journal Le Démocrate Indépendant du 9 juillet 2026 ; »	
AR Prefecture 200034833-20260922-2026_09_22_482-DE Reçu le 25/09/2026 Publié le 25/09/2026	CONSIDERANT que les modalités de la concertation telles que définies dans la délibération ont été respectées : mise à disposition d'un dossier de présentation sur le site internet de la Communauté de Communes et à la mairie de Beaumontois en Périgord, commune concernée par la modification du PLUI ;	

CONSIDÉRANT qu'au terme de ces 2 mois, il convient, conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme, d'en présenter la synthèse et d'en tirer formellement le bilan avant la poursuite de la procédure ;

CONSIDÉRANT le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Approuve le bilan de la concertation publique tel qu'il est rédigé dans le document annexé à la présente délibération.

Dit que le bilan de la concertation sera joint au dossier de modification du PLUi et, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, au dossier soumis à enquête publique ;

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 23 septembre 2026

Le Président,

AR Prefecture

024-200034833-20260922-2026_09_22_4B2-DE
Reçu le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026

Laurent PEREA



Le secrétaire de séance,

Christian BOURRIER